MUR DE LA RENOMMÉE | *HALL OF FAME*

Critères et catégories | Criteria and Categories

Critères d'admissibilité généraux :

- Le candidat ou la candidate doit cadrer dans l'une des cinq (5) catégories de reconnaissance.
- Dois résider à Shediac ou avoir une implication significative dont la majorité des actions ont eu lieu à Shediac.
- Les membres du comité de sélection ne sont pas admissibles tant qu'ils exercent leurs fonctions.

Les mises en candidature doivent inclure :

- Le consentement du candidat, ou pour les candidatures à titre posthume, le consentement de la famille ou d'un proche, ainsi que leur adresse.
- Des documents et des photos pour appuyer la candidature.
- Tous les documents doivent être soumis pour que la candidature soit prise en compte.
- La ville se réserve le droit à procéder à une période d'entrevue avec le ou la candidate, des membres de son entourage et les personnes ayant soumis la candidature.

Catégorie Sport

Les individus et les équipes amateurs qui, par l'excellence de leurs réalisations, ont permis à la région de Shediac de se démarquer dans le domaine des sports de compétition ; et ceux et celles qui ont grandement contribué au développement et à l'avancement des sports de compétition dans la région de Shediac.

General Eligibility Criteria:

- The nominee must fit into one of the five (5) recognition categories.
- Must reside in Shediac or have a significant involvement where the majority of actions took place in Shediac.
- Members of the selection committee are not eligible while serving on the committee.

Nominations must include:

- The consent of the nominee, or for posthumous nominations, the consent of the family or a close relative, along with their address.
- Documents and photos to support the nomination.
- All documents must be submitted for the nomination to be considered.
- The Town reserves the right to conduct an interview period with the nominee, members of their circle, and those who submitted the nomination.

Sports Category

Individuals and amateur teams who, through the excellence of their achievements, have distinguished the Shediac region in competitive sports; and those who have significantly contributed to the development and advancement of competitive sports in the Shediac area.

Les individus peuvent être mis en nomination en tant **qu'athlètes ou bâtisseurs,** mais ne peuvent être pris en considération simultanément dans les deux catégories lors de la période d'évaluation.
Les **athlètes** dont la candidature est proposée ne doivent plus être actifs ou actives dans leur discipline depuis au moins cinq ans avant réception. Toutefois, dans le cas d'une ou d'un athlète exceptionnel et à la condition que le comité de sélection en fasse la demande à l'avance, le bureau de sélection peut réduire cette période d'attente. Malgré ce qui précède, on peut proposer le nom d'une ou d'un athlète de cinquante ans ou plus dont la candidature sera étudiée par le comité de sélection sans période d'attente, que la personne soit encore active ou non.

Une **équipe** est composée d'au moins deux athlètes qui participent ensemble à une compétition sportive sanctionnée.
Les athlètes qui font partie d'une délégation à des évènements d'athlétisme comme les Jeux du Canada, mais qui participent individuellement aux épreuves de leur discipline ne constituent pas une équipe. La mise en candidature d'équipes peut se faire en fonction d'exploits d'une seule saison ou de plusieurs saisons, soit successives ou distinctes, pourvu que le degré de réussite soit similaire et que l'équipe d'encadrement soit à peu près semblable chaque année. Si ce n'est pas le cas, la mise en candidature doit être présentée séparément pour chaque équipe. Une équipe comprend

Individuals may be nominated as **athletes** or **builders**, but cannot be considered in both categories during the same evaluation period.
Athletes nominated must have been inactive in their discipline for at least five years prior to the nomination. However, in the case of an exceptional athlete, and upon prior request by the selection committee, the waiting period may be reduced. Furthermore, athletes aged fifty (50) or older may be considered without any waiting period, whether they are still active or not.

A **team** is composed of at least two athletes who have competed together in a sanctioned sporting event.
Athletes who are part of a delegation at events such as the Canada Games or the Olympics, but who compete individually in their discipline, are considered individual athletes and not a team.
Team nominations may be based on achievements from a single season or multiple seasons, whether consecutive or distinct, provided the level of success is similar and the coaching staff remains substantially the same each year. If this is not the case, separate nominations must be submitted for each team.
A team includes players and staff as defined by the governing body of the competition. Support staff such as trainers, bat boys/girls, mascots, directors, and executive members may be excluded.
To be eligible, five (5) years must have passed since the team last competed as a unit or since the event for which the team is being nominated took place.

les joueurs et du personnel selon les stipulations établies pour l'entité régissant la compétition. Les soigneurs, les préposés aux bâtons, les mascottes, les directeurs et les membres exécutifs peuvent être exclus.
Pour qu'une équipe soit éligible, cinq années doivent s'être écoulées depuis la dernière fois que l'équipe a participé à des compétitions en tant qu'une unité ou depuis la tenue de l'évènement pour laquelle l'équipe a été mise en nomination.

Catégorie Commerce
Les individus qui, par l'excellence de leurs réalisations, ont permis à la région de Shediac de se démarquer dans le domaine du commerce ou de l'industrie.

Catégorie bénévole
Les individus qui, par l'excellence de leurs réalisations, ont permis à la région de Shediac de se démarquer dans le domaine du bénévolat.

Catégorie du domaine des arts, de la culture et du patrimoine
Les individus qui, par l'excellence de leurs réalisations, ont permis à la région de Shediac de se démarquer dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine; et ceux et celles qui ont grandement contribué au développement et à l'avancement du domaine des arts, de la culture et du patrimoine dans la région de Shediac.

Business Category
Individuals, by the accomplishments have distinguished themselves and their business.

Volunteer Category
A volunteer is any person who freely undertakes to carry out a non-salaried action for others, outside their professional and family time. He or she voluntarily without remuneration, his or her time and skills to the service of a cause, organization, or a person to accomplish a function or task.

Art, Culture and Heritage Category
Individuals, by the accomplishments have distinguished themselves in the Art and Culture category.

Ambassadeur ou Ambassade spéciale
Reconnais les individus ou groupes ayant représenté Shediac de façon exceptionnelle et ayant contribué à rehausser la visibilité et la réputation de Shediac à l'échelle provinciale, nationale ou internationale.

Ambassador or Special Ambassador
Recognizes individuals or groups who have represented Shediac in an exceptional manner and have contributed to enhancing the visibility and reputation of Shediac at the provincial, national, or international level.